



**LE NEUBOURG**  
Ville de LE NEUBOURG  
Département de l'EURE

## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 octobre 2020

### PROCES-VERBAL

Le dix-neuf octobre deux mille vingt à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle du Haut-Phare, sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire.

Madame le Maire rappelle aux conseillers la possibilité de se réunir en un autre lieu que la mairie selon la circulaire préfectorale du 2/10/2020.

<b>Date de la séance :</b>	19 octobre 2020
<b>Date de convocation :</b>	13 octobre 2020
<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	27
<b>Nombre de présents :</b>	24
<b>Nombre de votants :</b>	26

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, M. Francis DAVOUST, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maire-adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Brigitte LOPEZ, Mme Isabelle AMEYE, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, M. Stéphane CHERRIER, Mme Odile RENOULT, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Stéphanie MONSÉRÉ, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Bertrand RENAUDON, M. Alain LEROY, Mme Katiana LEVAVASSEUR, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absentes ayant donné pouvoir : Mme Evelyne DUPONT pouvoir à Mme Isabel COUDRAY ; Mme Claire LAPOIRIE pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN.

Absente excusée : Mme Hélène LEROY.

Secrétaires de séance : Mmes Caroline CHOPIN et Isabel COUDRAY.

-----

## ORDRE DU JOUR

- Compte-rendu des décisions du Maire,
- Compte-rendu de la commission Culture, Animations et Communication du 15/09/2020,
- Compte-rendu de la commission Urbanisme du 29/09/2020,
- Opposition au transfert automatique de la compétence PLUI à la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
- Compte-rendu de la commission sécurité du 1er/10/2020,
- Compte-rendu de la commission Voirie – Réseaux – Environnement – Assainissement du 6/10/2020,
- Compte-rendu de la commission Bâtiments communaux du 6/10/2020,
- Compte-rendu de la commission Enseignement, Sport et Vie associative du 8/10/2020,
- Ouvertures dominicales 2021,
- Personnel communal : Ouverture et fermeture de postes,
- Décision modificative du budget Assainissement,
- Désignation d'un référent « Terre de Jeux 2024 »,
- Informations diverses :
  - Arrêté du 1<sup>er</sup>/10/2020 prescrivant l'enquête publique du plan local d'urbanisme de la commune de Le Neubourg,
  - Calendrier des élections du Conseil Municipal des Jeunes.

-----

Après l'appel des élus,

Au vu de l'actualité de vendredi dernier, Madame Isabelle Vauquelin souhaite rappeler notre attachement aux grands principes de la République et l'immense respect dû à celles et ceux qui ont pour mission de former les citoyens de demain. Au-delà de cet acte odieux, c'est la liberté d'expression et le principe de laïcité – tels que nos lois, notre volonté commune et notre histoire les conçoivent – qui sont violemment mis en cause.

C'est pour cette raison que Madame Isabelle Vauquelin demande à l'assemblée de se lever pour faire une minute de silence.

A la suite de cette minute de silence, Madame Isabelle Vauquelin informe les élus que les drapeaux de la commune seront en berne, mercredi, jour de l'hommage national.

## **Approbation du procès-verbal du conseil municipal**

Conseil municipal du 14 septembre 2020

### **Décisions du Maire**

Le maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal en vertu de l'article L2122-22 du CGCT.

D-2020-017 : Marché à bons de commande sur la période 2020-2022, pour les travaux de création, d'entretien et de réfection de voirie attribué à EBTP Lhotelier,

D-2020-018 : Convention de mise à disposition de locaux à l'Association « Découverte du patrimoine du Pays du Neubourg et de ses environs »,

D-2020-019 : Convention de mise à disposition de locaux à l'Association « Les Rétros du Plateau »,

D-2020-020 : Convention de mise à disposition d'un terrain pour l'implantation et le fonctionnement de jardins familiaux,

D-2020-021 : Convention d'objectifs et de moyens pour l'exploitation du cinéma municipal Le Viking.

### **Commission Culture, Animations et Communication**

Compte-rendu de commission du 15/09/2020, étaient présents :

Mmes Isabelle Ameye, Marie-Noëlle Chevalier, Caroline Chopin, Isabel Coudray, Evelyne Dupont, Claire Lapoirie, Anita Le Merrer, Isabelle Vauquelin.

M. Gilles Barbier

Absent : M. Jean-Baptiste Marchand

Assistaient également Mmes Laurine Ferre et Justine Verheule.

## **CULTURE**

### **CINEMA**

Reprise difficile avec sur la période du 22 juin au 03 septembre, une baisse d'environ 70% du nombre d'entrées par rapport à l'année 2019 (proche du niveau national).

Hausse de fréquentation, malgré tout, sur la période du 19 au 25 août correspondant à l'opération « Le Neubourg fait son cinéma », avec un tarif unique à 4€ la place : 610 entrées enregistrées.

#### **Les deux avant-premières :**

Le 7 septembre, *Mon Cousin*, en présence de Vincent Lindon (François Damiens qui était annoncé n'étant pas disponible) : 249 entrées.

Le 11 septembre, *Adieu les Cons*, en présence d'Albert Dupontel, avec échange avec le public après la diffusion du film : 267 entrées.

### **THEATRE**

Demande de programmation par une troupe locale, au viking, d'un spectacle semi-professionnel, intitulé PINOCCHIO, pour 2021. La commission propose de demander des éléments complémentaires sur les tarifs proposés et s'il y a possibilité d'assister en amont à une représentation de cette pièce, avant de prendre une décision.

## **JEP - JOURNEE DU PATRIMOINE des 19 et 20 septembre**

Mise en place du planning de présence des membres de la commission.

Le samedi 19 : ouverture de l'espace situé devant la maison neuve pour permettre au public de découvrir l'œuvre proposée par l'anamorphiste François Abélanet, réalisée en partenariat avec le Département et le concours de Neubourgeois pour la réalisation des 200 fleurs de lin en pâte auto-durcissante. Onze autres sites eurois participent à cette manifestation.

Le dimanche 20 : ouverture du même espace, parcours découverte du patrimoine et chasse au trésor en centre-ville.

## **FCA 2021 – 13eme édition**

Du samedi 30 janvier au dimanche 7 mars pour les expositions

Du mercredi 17 février au dimanche 7 mars pour les projections

### **Expositions :**

-Au Musée : *WAF-WAF/WOUF/WOUF* : Le chien dans le dessin animé

-A la Maison du Tourisme : *Emile Cohl*, caricaturiste et pionnier du dessin animé

-A la Médiathèque : *Princesses et Princes*

### **Projections au cinéma Le Viking**

Films proposés dans le cadre de la *Nostalgie Disney* et les thèmes des expositions :

«*Rox et Rouky* » et «*Cendrillon* ».

Interventions de Monsieur Pierre Lambert, à la médiathèque et dans les deux écoles élémentaires.

Programme à peaufiner dans les mois qui suivent et notamment la programmation des films pour cette période.

## **COMMUNICATION**

- Etude du sommaire de la ***Lettre d'information municipale*** deuxième édition, pour une parution courant octobre.
- Etude du sommaire du ***Vivre Ensemble N° 73***, pour une parution début janvier 2021.

## **Commission Urbanisme**

Compte-rendu de commission du 29/09/2020, étaient présents : I Ameye, N Brunet, S Cherrier, MN Chevalier, A. Le Merrer, B.Lopez, I. Vauquelin.

Étaient excusés : G. Barbier, F Bronnaz, I Coudray.

### **→ DIA**

- DIA 027 428 20 N 0051 et 55 : Cession d'une habitation (terrain issu d'une division), 1 route de Pont de l'Arche, AD 189, 192 / 287 m<sup>2</sup>, Zone UB.

- DIA 027 428 20 N 0052 : Cession d'un garage, rue du Docteur Couderc, AK 24/ 95 m<sup>2</sup>, Zone UB.

- DIA 027 428 20 N 0053 : Cession d'une habitation, 5 rue du Haut Phare, AN 82/ 579 m<sup>2</sup>, Zone UC.

- DIA 027 428 20 N 0054 : Cession d'une habitation, route de Beaumont, AW 124/ 746 m<sup>2</sup>, Zone UC.

**Les membres de la commission ne souhaitent pas aliéner tous ces biens.**

### **→ Déclaration Préalable**

- DP 027 428 20 N 0047 : 36bis rue Octave Bonnel, parcelle AL 323/ 57 m<sup>2</sup>, Zone UB (ABF).

Remplacement d'une porte fenêtre par une porte d'entrée

**Avis de la commission : favorable.**

- DP 027 428 20 N 0048 : 2 rue de Vitot, parcelle AC 13/889m<sup>2</sup>, Zone UC (ABF). Edification de clôture avec des panneaux rigides sur un soubassement ciment (hauteur 1,78m) doublé d'une haie d'essences locales.

**Avis de la commission : favorable.**

- DP 027 428 20 N 0049 : 2 rue aux Magnants, parcelle AL 220 / 43 m<sup>2</sup>, Zone UB (ABF). Modification de la façade : réalisation d'un essentage en ardoises sur la façade avec isolation audessus du commerce situé au rdc.

**Avis de la commission : favorable.**

- DP 027 428 20 N 0050 : 9 allée des Alouettes, parcelle AR 17/ 532 m<sup>2</sup>, Zone UC. Modification de la clôture (en limite d'emprise publique). Arrachage de l'ancienne clôture et de la haie. Pose d'une clôture treillis soudé vert sur plaques de soubassement en béton.

**Avis de la commission : favorable.**

- DP 027 428 20 N 0051 : 16 rue de Verdun, parcelle AM 77/ 954 m<sup>2</sup>, Zone UC (ABF). Modification de la clôture (en limite d'emprise publique rue Chambellan). Pose de lattes occultantes vertes sur grillage existant.

**Avis de la commission : favorable.**

- DP 027 428 20 N 0052 : 15 rue de Verdun, parcelle AM 44/ 154 m<sup>2</sup>, Zone UB (ABF). Ravalement de façade. Les murs sont nettoyés au Karcher. Traitement des bois et des ferrailles pour la façade qui donne sur la rue (application d'une couche d'impression et de deux couches de finition pour les murs et d'un vernis pour les poutres). L'enduit du mur de la façade côté gauche est démolit et remplacé par un bardage en clin PVC.

**Avis de la commission : favorable avec prescriptions concernant les gravats et la couleur du mur de la façade côté gauche (les gravats doivent être évacués en totalité de la cour du voisin et le coloris du clin doit être en harmonie avec l'habitation voisine).**

- DP 027 428 20 N 0053 : 45 rue Dupont de l'Eure, parcelle AL 15/ 1340 m<sup>2</sup>, Zone UA (ABF). Création d'une façade commerciale. Dépôt d'un nouveau dossier suite à avis ABF défavorable quant à la couleur de la façade : le rouge rubis remplace le gris anthracite.

**Avis de la commission : favorable.**

- DP 027 428 20 N 0054 : 3 rue de Vitot, parcelle AC 5 et 194/ 1227 m<sup>2</sup>, Zone UC (ABF). Transformation du garage en pièce à vivre, remplacement des menuiseries et peinture des volets (installation de menuiseries type atelier de coloris gris zinc).

**Avis de la commission : favorable (en attente avis ABF)**

#### **→ Permis de construire**

PC 027 428 20 N 0011 : 53 avenue du Doyen Jussiaume, parcelle AC 137/ 782 m<sup>2</sup>, Zone UB. Extension en surélévation d'une habitation existante : volume simple toit plat avec acrotère, façades clins bois ton gris lumière et gris anthracite.(clins en pose horizontale gris lumière avec bandeau en acrotère gris anthracite sur façade jardin Ouest / clins gris anthracite en pose horizontale sur façade Nord et verticale sur façade allée sud), menuiseries pvc gris anthracite avec vitrage des fenêtres à croisillons, garde-corps périphérique en bois ton gris lumière, en rdc existant, modénature brique et structures bois du bow window repeint en gris.

**Avis de la commission : défavorable. Le projet n'est pas conforme au PLU actuel en ce qui concerne la surface maximale de toiture terrasse autorisée (1/3 max).**

#### **→ Certificat d'urbanisme**

CU 027 428 20 N 0071 : 7 rue des Remparts, parcelle AV 102/ 2 155 m<sup>2</sup>, Zone UC (ABF). Détachement d'un lot à bâtir (pour maison individuelle)

**Avis de la commission : défavorable car contradictoire avec le PLU et le code de l'urbanisme. Risque lié aux inondations (projet sur un axe de ruissellement des eaux pluviales).**

A la fin de la commission, Mme Le Merrer a fait un compte rendu de la visite du musée et du parc Buffon de la ville de Montbard (côte d'or) qui s'est tenue en août 2020 (de la naissance du projet de création du musée avec son parc dans les années 90 à aujourd'hui). Elle a également évoqué les travaux et les fouilles au vieux château du Neubourg.

**Questions diverses** : néant

**Prochaine commission** : le 3 novembre.

*Madame Anita Le Merrer a présenté la délibération proposant l'opposition au transfert de la compétence PLUI à la communauté de communes.*

*Monsieur Jean-Baptiste Marchand précise que c'est du bon sens. Monsieur Arnaud Cheux et Madame Anita Le Merrer indiquent que la commune et la communauté de communes sont en accord sur cette position et espèrent que ce transfert se fera le plus tard possible.*

*Madame Isabelle Vauquelin informe les élu(e)s que Madame Isabelle Grégoire, remplaçante de Madame Laëtitia Maisonneuve n'a pu assurer le secrétariat du conseil municipal de ce soir, car elle est en mi-temps thérapeutique depuis aujourd'hui. Etant considérée comme personne à risque, elle va être en télétravail pendant plusieurs mois et reste joignable sur son téléphone et sur son adresse mail.*

## **DCM-2020-076 Opposition au transfert automatique de la compétence PLUI à la Communauté de Communes du Pays du Neubourg**

Madame le Maire et son adjointe à l'urbanisme Mme Anita LE MERRER ont rappelé que la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014, dite loi ALUR, prévoit un transfert automatique de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), soit 3 ans après la publication de la loi ALUR, ou soit le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de l'EPCI à chaque renouvellement complet du conseil communautaire et des conseils municipaux.

Cependant, les communes membres peuvent refuser le transfert de cette compétence si au moins 25% des conseils municipaux représentant au moins 20% de la population du territoire communautaire refusent ce transfert.

En mars 2020, il a été procédé au renouvellement complet des conseils municipaux de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg et en conséquence à celui du conseil communautaire de cette dernière. A ce jour, la Communauté de Communes du Pays de Neubourg n'est pas compétente en matière d'élaboration d'un document urbanisme à l'échelle de son territoire. Ainsi, au 1er janvier 2021, la Communauté de Communes pourrait se voir transférer automatiquement la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Cependant, les communes membres peuvent refuser le transfert de cette compétence si une majorité des conseils municipaux des communes membres délibèrent en ce sens, entre le 1er octobre et le 31 décembre 2020. En l'absence d'une délibération contre ce transfert, ou en présence d'une délibération prise en dehors de cette période indiquée ci-dessus, il est considéré que la commune est favorable au transfert de cette compétence.

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) est un outil essentiel d'aménagement de l'espace et les problématiques s'y rattachant doivent être, dans un souci de cohérence, réglées à une échelle territoriale où elles font sens.

La Communauté de Communes du Pays du Neubourg a été créée par arrêté préfectoral du 15 juin 2000 et comprend 41 communes.

Sur le territoire de la Communauté de Communes, les 41 communes sont :

- soit soumises au RNU (9 communes)
- soit soumises à la carte communale (13 communes)
- soit déjà soumises au PLU (19 communes)

Dans ce contexte et à ce jour, le transfert de compétence en matière de PLU n'est pas opportun, d'autant que le PLU de la commune est en cours de révision et a été arrêté par délibération en date du 2 juin 2020.

Il convient toutefois de préciser que l'article 136 de la Loi ALUR prévoit d'autres moments où le transfert de compétence pourra intervenir :

- soit du fait de la volonté de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
- soit en période d'élection du Président de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg consécutive au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent dans les mêmes conditions ci-dessus énumérées.

Considérant que la commune de Le Neubourg souhaite conserver la maîtrise des sols exercée au plus près des habitants ainsi que la maîtrise de la révision en cours du PLU jusqu'à son terme,

Considérant que la commune de Le Neubourg ne veut pas être contrainte par des impératifs de délais, de coûts ou d'opportunités qui seraient ceux de l'échelon intercommunal,

Il est donc proposé au conseil municipal de refuser le transfert à compter du 1er janvier 2021 de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communal » au profit de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg.

#### **Délibération :**

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et notamment l'article 136,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5214-16,

VU les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,

VU le plan local d'urbanisme,

VU la délibération du conseil municipal en date du 2 juin 2020 arrêtant la révision du plan local d'urbanisme,

VU le renouvellement complet en mars 2020 des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg et ainsi du conseil communautaire de cette dernière,

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire et son adjointe à l'urbanisme Mme Anita LE MERRER,

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :**

- Approuve l'exposé, de Madame le Maire et de Madame l'adjointe à l'urbanisme.
- Refuse de transférer à la Communauté de Communes du Pays du Neubourg, la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », à compter du 1er janvier 2021 ;
- Dit que la présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Eure.

Conformément à l'article R123-18 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois.

**Approuvé à l'unanimité**

## **Commission de Sécurité**

Compte-rendu de commission du 1<sup>er</sup>/10/2020 étaient présents : Mmes VAUQUELIN et LOPEZ, MM. BRONNAZ, CABOT, CHEUX, DAVOUST, LEROY,  
Absents excusés : Mme CHEVALIER, Mr MARCHAND,  
Présence à la réunion de Mme LEPRINCE pour la PM,

M. DAVOUST rappelle le compte rendu de la commission sécurité du 18 juin 2020, demande s'il y a des remarques, constate qu'il n'y en a pas, souligne que la plupart des travaux prévus ont été réalisés.

### **ACTIVITÉS DE LA POLICE MUNICIPALE**

Mme LEPRINCE commente l'activité du service de la PM,  
- Présence constante aux abords des écoles, des zones bleues, des zones commerciales, des commerces du centre-ville ;  
- activité de prévention routière dans les écoles ;  
- mise en place de policiers référents dans tous les domaines de compétences.

### **TRAVAUX** exécutés depuis la dernière commission

- avenue de la Libération
- parking du vélodrome avec création de deux emplacements PMR
- rue de la Draisine et rue de Honfleur
- rue du Docteur Legrand et rue du Prieuré
- création d'un emplacement PMR parking du tennis
- parking de la salle du haut phare avec traçage de la place PMR
- différents travaux exécutés par nos services suite aux demandes de nos administrés.

### **PROJETS** d'aménagements proposés à la commission

- Mise en double sens des rues du Val Sery et rue aux Magnants
  - Aménagement des sorties des places Gambetta et Dupont de l'Eure par la création de stop pour en sortir et sens interdit pour y rentrer
  - Aménagement place Aristide Briand côté droit en entrant en ville d'un cheminement piéton de cette place vers le centre-ville en créant un surbaissé au trottoir de Mamax café, créer un emplacement PMR et un parking motos/vélos...
- Ces propositions sont validées.

### **TRAVAUX** prévus dans le cadre de la subvention AMENDES DE POLICE

La subvention nous a été confirmée, les travaux commenceront dès la semaine prochaine selon le temps.

### **GENS DU VOYAGE**

La ville proposera un terrain à la Communauté de communes pour un aménagement de passage.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Mr CABOT signale que des enfants démontent le bois du tunnel du haut phare avec le risque de se blesser.

### **CONCLUSION**

F DAVOUST remercie les membres de la commission présents et rappelle que la commission est à l'écoute de tous les conseillers pour toutes suggestions et remarques ayant pour but la sécurité de nos concitoyens.

*Monsieur Francis Davoust espère que les élus ont pu apprécier les travaux réalisés dans la commune. La bonne nouvelle est que la subvention dans le cadre des amendes de police nous a été accordée. Par ailleurs, on apprécie l'utilité des caméras qui ont permis à la Police Municipale et à la*

Gendarmerie Nationale d'apporter des éléments dans plusieurs enquêtes.

Concernant les gens du voyage, Monsieur Jean-Baptiste Marchand demande quel terrain la commune compte-t-elle proposer à la communauté de communes ? Monsieur Francis Davoust précise que la commune du Neubourg n'a aucune obligation de mettre à disposition un terrain aux gens du voyage, car elle a moins de 5 000 habitants. Monsieur Francis Davoust ajoute que nous n'avons pas de terrain précis à proposer pour l'instant, mais qu'il serait souhaitable pour les gens du voyage d'avoir un terrain aménagé. Il précise que pour un territoire de 41 communes, avec 22 500 habitants, la communauté de communes pourrait avoir une réflexion.

Monsieur Jean-Baptiste Marchand demande si la commune avait porté plainte lors de la dernière intrusion et demande pourquoi le terrain n'était pas protégé par des blocs de ciment. Madame Isabelle Vauquelin rappelle la situation : le terrain du champ de foire a été ouvert pour servir de parking le jour du forum des associations. Le samedi soir, des élus ont bien fermé les barrières avec un cadenas, mais n'ont pas remplacé les blocs de ciment. Le dimanche matin, les gens du voyage étaient rentrés dans le champ. La commune n'a pas porté plainte, d'autant que cela n'aurait pas réduit la durée de leur séjour. En revanche elle a sollicité, 20 € par semaine et par caravane. Monsieur Jean-Baptiste Marchand indique que la somme de 20 € va les inciter à revenir.

## **Commission de Voirie, Réseaux, Environnement, Assainissement**

Compte-rendu de commission du 6/10/2020, étaient présents: Mesdames VAUQUELIN, DUPONT, LE MERRER,

Messieurs BRONNAZ, DETAILLE, CABOT, CHERRIER, DELAUNAY, LEFEBVRE, LEROY, ONFRAY, Assistait: Monsieur LESUEUR.

### **Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement:**

L'entreprise SARC a réalisé les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de l'allée du Clos Fromont, de la rue du Tour de Ville-Nord (jusqu'au virage de la rue des carrières), rue du Curé, rue Sainte Colombe, ainsi que le poste de refoulement du Haut Phare, près des courts de tennis. Il reste à finir les enrobés rue Sainte Colombe.

A partir du lundi 12 octobre l'entreprise SARC commence la dernière tranche prévue cette année, le secteur La Garenne.

### **Programmation travaux d'assainissement pour 2021 :**

En 2021, nous prévoyons de faire la seconde partie des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement suite au diagnostic SOGETI de 2017, pour réduire les eaux parasites:

- route de Beaumont sur 690ml
  - rue Guilbert sur 235 ml
  - rue Bioche sur 190ml
  - avenue Maréchal Delattre de Tassigny sur 200ml (au niveau du carrefour avec la rue Ernest Neuville)
- Coût total estimé à environ 800K€ HT, soit 960K€ TTC.

Le financement des travaux de réhabilitation serait avec la même répartition que la première tranche, à savoir les subventions de 20% du CD27 et de 40% de l'AESN, plus une avance de 20% sur 15 ans à taux zéro de l'AESN.

Il est aussi prévu le raccordement au réseau des premières maisons du Chemin de Pérouzette.

L'ensemble de ces travaux sera planifié pour le second semestre 2021.

### **Travaux des terrains de football de l'hippodrome :**

L'entreprise ViaFrance a réalisé la réfection des 2 terrains de football en gazon. Pour ce faire, elle a procédé au décapage, puis a reconstitué le fond de forme et recouvert de terre végétale. L'ensemencement du gazon a été effectué en septembre.

Il est prévu l'installation de 6 poteaux d'éclairage, équipés en LED pour éclairer les 2 terrains de football ainsi que l'aire de lancer du marteau. L'entreprise Careme a coulé les dés de béton pour poser les futurs poteaux d'éclairage.

Selon les informations données, les 2 terrains ont été dimensionnés en 95mX65m. Maintenant pour être homologués la ligue indique que ces 2 terrains doivent être au minimum de 100X60m,

Finalement un apport de terre végétale et l'ensemencement seront augmentés pour porter les dimensions à 100X60m, afin d'obtenir l'homologation des 2 terrains pour recevoir la subvention de la ligue de football.

La piste de l'hippodrome sera remise en état à la fin des travaux.

#### **Zone de l'Ecalier - Rue Kléber Mercier :**

Sur le terrain des anciens jardins familiaux, 3 lots ont été créés.

Les réseaux sont réalisés. L'éclairage public a été posé en LED.

Les travaux sont en cours pour le nouveau centre du SDIS ainsi que pour le Conseil Départemental au niveau du centre routier et du centre médico-social.

La société Depreaux vient d'acquérir la troisième parcelle pour la construction du futur Gamm-Vert. Son ouverture est prévue en octobre 2021.

#### **Terrain derrière l'Office de Tourisme (partie de l'ancienne propriété Deygout) :**

Le nettoyage de la parcelle a été réalisé. L'ensemencement du gazon est effectué. Les clôtures pour la limite séparative avec les riverains sont commandées, elles seront posées en novembre.

#### **Allée du champs de Bataille :**

L'ONF a réalisé le diagnostic des 170 arbres, 30 arbres doivent être rapidement abattus ainsi que 24 arbres très malades, devenus dangereux. La plupart des autres arbres présentent des dégradations. Celles-ci risquent de s'accroître lorsque un tiers des arbres auront été abattus (prise au vent accentuée, luminosité accrue, sécheresse, etc.). Les Bâtiments de France donnent leur aval pour un abattage complet et une replantation homogène de cette allée.

L'entreprise Fréon peut réaliser l'abattage, la transformation du bois en plaquette, le rognage des souches. L'enlèvement de la terre avec la sciure, puis le remplacement par une terre nouvelle afin de pouvoir replanter dans de bonnes conditions feront l'objet d'une consultation.

Les hêtres sont condamnés, il nous faut rechercher une nouvelle essence d'arbre qui répondrait à notre nouvel environnement. M. Bronnaz évoque un rendez-vous prochain avec l'ONF pour déterminer les essences envisageables afin de faire un choix.

Après échanges en commission, un avis favorable est donné à cette solution.

La Commission propose qu'une réunion publique soit organisée à la salle du viking. La date du jeudi 29 octobre à 19H est retenue.

#### **Arbres malades dans le parc de la ZAC de la gare:**

En 2019 deux érables, un frêne, et un tilleul en très mauvais état ont dû être enlevés.

En 2020 une dizaine d'érables et deux frênes devront être aussi abattus.

Nous devons attendre la décontamination du sol avant de pouvoir replanter d'autres arbres.

*Monsieur Francis Bronnaz apporte des éléments complémentaires pour l'allée du Champ de Bataille. 56 des 163 arbres sont morts ou en état de mort prochaine. Les autres sont malades ou souffrent des excès climatiques. Pour la plantation, les derniers conseils proposent d'implanter plusieurs espèces et non une seule espèce. De plus, le multi-espèce permettra de ne pas étaler les plantations, car trouver des plants homogènes d'une même espèce pour une telle quantité n'est pas chose facile. L'allée est inscrite aux Monuments Historiques et l'ABF a été consultée pour ce dossier.*

*Madame Isabelle Vauquelin ajoute que la réunion d'information, initialement prévue le jeudi 29 octobre 2020 est reportée au jeudi 12 novembre 2020.*

*Madame Natacha Brunet trouve que c'est dommage de sacrifier autant d'arbres, d'un seul coup. Monsieur Francis Bronnaz partage ce point de vue mais force est de constater que le diagnostic de l'ONF a été réalisé arbre par arbre et montre que tous les arbres sont atteints. A noter, qu'ils ont souffert d'un manque d'entretien qui est préjudiciable pour des arbres de hauts jets, de coups de soleil, de sécheresse et de développement de différents champignons.*

*Madame Isabelle Ameye demande si les arbres après le pont sont concernés. Monsieur Francis Bronnaz répond négativement, mais il précise que ces arbres plus jeunes, ont l'écorce brûlée.*

*Madame Caroline Chopin demande s'il ne faut pas avoir une réflexion plus globale, pour valoriser cette allée, avec des arbres fruitiers par exemple. Faut-il laisser rentrer les voitures dans l'allée, les laisser se stationner ?*

*Monsieur Bertrand Renaudon demande à connaître la largeur de l'allée et ainsi envisager de mettre une double haie, avec une allée de charmille par exemple.*

*L'allée doit mesurer au moins 30 mètres de large. Monsieur Francis Bronnaz précise que rien n'est figé, si ce n'est de ne pas planter de hêtres et qu'un nouveau rendez-vous avec l'ONF est prévu mercredi matin, afin de permettre d'avancer sur ce projet de replantation.*

## DCM-2020-077 SIEGE – TRAVAUX RUE OCTAVE BONNEL Tr1

### Exposé :

Monsieur Bronnaz expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications, DT N° 254079.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- ✓ En section d'investissement : 27 500,00 €
- ✓ En section de fonctionnement : 13 333,33 €

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

### Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- ✓ Madame le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

**Approuvé à l'unanimité**

*Madame Natacha Brunet demande quand vont commencer les travaux de la rue Octave Bonnel. Monsieur Francis Bronnaz répond que les travaux ont pris du retard avec la covid-19 et qu'il ne paraissait pas envisageable de réaliser des travaux en fin d'année civile, au regard de l'activité commerciale. Ces travaux sont donc reportés en 2021.*

## Commission des Bâtiments communaux

Compte-rendu de commission du 6/10/2020

Étaient présents : Isabelle VAUQUELIN, Edouard DETAILLE, Francis BRONNAZ, Loïc CABOT, Stéphane CHERRIER, Philippe DELAUNAY, Evelyne DUPONT, Anita LE MERRER, Alain LEROY, Jean LEFEBVRE, Didier ONFRAY, François LESUEUR ;

Absents excusés : Hélène LEROY, Francis DAVOUST

Absent non excusé : Jean-Baptiste MARCHAND

En ce qui concerne :

- Le contrat de chauffage pour l'année 2020 :

Un marché à bons de commandes a été réalisé. La consultation a été faite auprès des quatre entreprises locales. Deux offres ont été retenues avec un dossier technique complet.

▲ La Société P2C Energies propose l'entretien du chauffage pour un montant de 7 393.00€ HT, et l'entretien des adoucisseurs pour un montant de 980.00€ HT.

▲ La Société CALDELYS propose l'entretien du chauffage pour un montant de 9 200.00€ HT, et l'entretien des adoucisseurs pour un montant de 945.00€ HT.

Après examen des offres, la commission retient la Société P2C Énergies.

- Mise à disposition de bâtiments communaux pour deux associations :

▲ La première, l'association des rétros du plateau représenté par Mr Jacques PLANCQUEEL, obligé de quitter son local dans la cour du château pour les travaux de rénovation.

▲ La deuxième, l'association Découverte du Patrimoine du Pays du Neubourg et ses environs, représenté par Mr Alain LAMY.

La municipalité met à disposition ces locaux situés dans la cour du Cinéma « Le Viking » dans l'état sans aucun frais pour la commune. Une convention sera signée entre les deux associations et Madame Le Maire, dûment habilitée. La commission donne son accord.

Stade Marcel Guillot :

Un exposé avec photos à l'appui est présenté à la commission sur l'état du stade côté tribune. De nombreux problèmes de malfaçons ont été relevés, (infiltration par des fentes dans le béton, dégradation de la toiture végétalisée, porte de la chaufferie HS ....

Une procédure est en cours suivie par l'avocat de la ville, afin d'accélérer le processus. La commune et les Services Techniques vont reprendre le dossier afin de déterminer les responsabilités de chacun dans ce dossier.

Poubelles/Propreté :

Malgré les efforts journaliers des Services de la Propreté de la ville, de nombreux déchets jonchent le sol et sont visibles par les habitants.

Après un rapide sondage auprès des administrés, il en résulte que les poubelles ne sont pas assez visibles et pas assez nombreuses. Un recensement a été réalisé par les services. 69 poubelles sont réparties sur l'ensemble de la commune. Face à ce problème récurrent, il est demandé à la commission de réfléchir soit sur une couleur ou soit par une signalétique plus visible bien évidemment en accord avec les exigences de l'ABF.

Questions diverses : Aucune

POUR INFO. :

Le contrat de dératisation : Le prestataire « NORMANDIE DERATISATION » arrivant au terme de son contrat, sera remplacé par l'entreprise BC27.

*Monsieur Detaille revient sur la propreté de la ville. Certains papiers seraient par terre car les poubelles ne seraient pas assez visibles. Il faut quand même savoir que la commune dispose de 69 poubelles, mais il va falloir améliorer leur utilisation.*

*Monsieur Jean-Baptiste Marchand trouve que les poubelles sont rarement ramassées dans certaines rues. Monsieur Francis Davoust cite des actions réalisées : recensement des propriétaires de poubelles dans plusieurs rues, repérage des poubelles qui débordent, meilleure gestion des poubelles destinées aux commerçants, aux camelots du marché.*

*Monsieur Bertrand Renaudon demande où en sont les containers à verres. Monsieur Francis Bronnaz répond que nous attendons que le marché soit passé avec une option PAV (Point d'apports volontaires), par la communauté de communes en 2021.*

## **DCM-2020-078 Ouvertures dominicales 2021**

Depuis la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, ce sont les maires, par arrêté, après avis du conseil municipal, qui fixent avant le 31 décembre de l'année précédente, les

dimanches (jusqu'à 12) où les commerces de détails pourront ouvrir toute la journée au cours de l'année suivante.

Le respect du volontariat, la nécessité d'un accord et la définition de garanties et compensations pour les salariés (salaire, temps de repos) constituent les nécessaires contreparties à l'ouverture dominicale.

Pour les commerces de détail alimentaire dont la surface est supérieure à 400 m<sup>2</sup>, lorsque les jours fériés sont travaillés, ils sont déduits des dimanches accordés par dérogation municipale, dans la limite de trois.

Les « commerces de produits fabriqués sur place avec des matières périssables » (commerces listés par l'article R. 3132-1 du code du travail : boulangeries, pâtisseries, traiteurs, hôtels-restaurants, fleuristes...) ne sont pas contraints par ces dates et ont la possibilité d'ouvrir tous les dimanches toute la journée.

Des dates spécifiques sont sollicitées par le secteur automobile, représenté par le CNPA (Conseil National des Professionnels de l'Automobile) de Normandie.

Conformément à la réglementation, l'avis des principales organisations syndicales a été sollicité.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code du travail ;

VU la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

VU la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social ;

CONSIDERANT que l'avis des principales organisations syndicales a été sollicité,

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :**

- émet un avis favorable à l'autorisation de dérogation à la règle du repos dominical pour le secteur automobile pour les dimanches 17 janvier, 14 mars, 13 juin, 19 septembre et 17 octobre 2021.
- émet un avis favorable à l'autorisation de dérogation à la règle du repos dominical pour les commerces dits de détail présents sur la commune à l'occasion de fêtes de fin d'année, soit les dimanches 5, 12, 19 et 26 décembre 2021.
- précise que ces autorisations feront l'objet d'arrêtés municipaux.
- précise que conformément à la législation, pour les commerces de détail alimentaire dont la surface est supérieure à 400 m<sup>2</sup>, si les jours fériés sont travaillés, ils seront déduits des dimanches accordés par dérogation municipale, dans la limite de trois.
- ajoute que conformément à la loi n°2016-1088 du 8 août 2016, la liste des dimanches où le repos peut être supprimé, peut être modifiée deux mois avant le dimanche souhaité. De ce fait, les commerces de détail pourront obtenir des dérogations individuelles pour répondre au mieux aux dates correspondantes à des actions commerciales spécifiques : braderie, animations, portes ouvertes,...
- autorise le Maire, ou un Maire Adjoint Délégué, à signer tous documents afférents à cette décision.

**Approuvé à l'unanimité**

## **DCM-2020-079 Personnel communal : ouverture et fermetures de postes**

*Suite au dédit du fonctionnaire de Neufchâtel et à la candidature de la directrice générale des services adjointe de Pont de l'Arche, Madame le Maire expose les ouvertures et fermetures de postes suivantes :*

- *Ouverture d'un poste d'attaché à temps complet pour le recrutement d'une Directrice Générale des Services;*
- *Fermeture d'un poste à temps complet d'attaché principal,*

### **Délibération :**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

VU l'exposé ci-dessus ;

Considérant que les ouvertures et fermetures de postes sont décidées par le conseil municipal ;  
Considérant que ces ouvertures et fermetures de postes ont reçu l'avis favorable du comité technique du 07 octobre 2020 ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :**

- décide à la date de la délibération l'ouverture et la fermeture des postes proposés.
- autorise le Maire ou un maire adjoint délégué à signer tout document relatif à cette décision.

**Approuvé à l'unanimité**

*Madame Isabelle Vauquelin précise que Madame Valérie Lebel prendra son poste de DGS le 1<sup>er</sup> décembre 2020.*

## **DCM-2020-080 Décision modificative du budget Assainissement**

Décision Modificative n° 1 : Ouverture de crédit au 2031

Pour régler les honoraires de Verdi, assistant de maîtrise d'ouvrage pour la délégation de service public, Monsieur l'Adjoint aux finances propose la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement

Chapître	Article	Opération	OUVERT	REDUIT
20	2031	OPNI	15 000,00	
23	2315	OPNI		15 000,00

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :**

- approuve la décision modificative n° 1 du budget assainissement.

**Approuvé à l'unanimité**

## **DCM-2020-081 Désignation d'un référent « Terre de Jeux 2024 »**

Madame le Maire rappelle que la commune de Le Neubourg est labellisée « Terre de Jeux 2024 ». Ce label entend fédérer une communauté d'acteurs locaux convaincus que le sport change les vies. En son sein, chacun pourra s'enrichir des expériences de l'ensemble du réseau, révéler le meilleur de son territoire, et donner de la visibilité aux actions et aux projets de sa collectivité.

Notre commune est donc l'un des relais privilégiés entre Paris 2024 et les Neubourgeois. A ce titre, elle sera informée de l'avancement du projet en priorité et aura la possibilité de vivre et de faire vivre des expériences hors du commun à ses habitants (Programme des Volontaires, Relai de la Flamme, Marathon Grand Public, Semaine Olympique et Paralympique, Journée Olympique...).

Après avoir présenté l'action, Madame Isabelle Vauquelin demande s'il y a des candidats pour être référent. Seule Madame Marie-Noëlle Chevalier se présente.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :**

- désigne comme référent « Terre de Jeux 2024 » Madame Marie-Noëlle Chevalier.

**Approuvé à l'unanimité**

## **Informations diverses :**

### **Enquête publique pour le Plan Local d'Urbanisme de la commune :**

Madame le Maire a prescrit par arrêté municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2020 l'enquête publique pour le Plan

Local d'Urbanisme de la commune qui se déroulera du 26 octobre au 28 novembre 2020. (arrêté en pièce jointe de la note de synthèse)

### **Elections pour la mise en place du Conseil Municipal des Jeunes :**

Madame le Maire informe que les élections pour l'installation du Conseil Municipal des Jeunes se dérouleront les jeudi 19 novembre et vendredi 20 novembre 2020. Le dépouillement se fera le vendredi 20 novembre 2020 à 17H.

### **Envoi du rapport de Délégation de Service Public pour l'Assainissement collectif**

Madame Vauquelin informe les élu(e)s qu'ils recevront 15 jours avant le prochain CM, le rapport de délégation de service public pour l'assainissement collectif.

Elle demande aux élu(e)s s'ils préfèrent le recevoir par voie dématérialisée ou avec une clé USB.

Souhaitent recevoir une clé USB : Mesdames Chevalier et Lopez et Messieurs Bronnaz, Cabot, Davoust, Lefebvre, Onfray.

### **Questions diverses**

*Monsieur Jean-Baptiste Marchand informe qu'il a été témoin sur la place de la Mare des Fossés, d'un trafic de drogues et d'excès de vitesse. Il avait signalé ces faits à la police municipale, qui ne s'est pas déplacée.*

*Monsieur Francis Davoust précise que la police municipale ne peut se déplacer systématiquement, au moment des faits. Madame Isabelle Vauquelin demande quand ont eu lieu les faits. Il lui est répondu pendant le confinement. Madame Isabelle Vauquelin précise que nous sommes à l'écoute des difficultés des habitants. D'ailleurs, sur cette même place, Monsieur Jean-Baptiste Marchand lui avait envoyé un mail car la gendarmerie avait été contactée et ne s'était pas déplacée. Finalement, nous avons constaté que l'habitant n'avait pas appelé la gendarmerie, contrairement à ce qu'il avait dit à Monsieur Jean-Baptiste Marchand.*

*Monsieur Francis Davoust informe que plusieurs opérations anti-drogue ont été réalisées depuis, et que les nouveaux sens de circulation rue du Val Séry vont permettre de diminuer la vitesse, place de la Mare des Fossés. Il ajoute que par ailleurs des chicanes vont être installées sur la rue des Remparts, pour diminuer la vitesse.*

*Monsieur Jean-Baptiste Marchand regrette que les abords du tunnel soient pleins de bouts de verre et tagués.*

Fin de la séance : 21h18

Prochain conseil : lundi 23 novembre

### **Délibérations**

DCM-2020-076 : Opposition au transfert automatique de la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à la communauté de communes du Pays du Neubourg

DCM-2020-077 : Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE) Travaux rue Octave Bonnel tranche 1 (DT 254079)

DCM-2020-078 : Autorisation de dérogation à la règle du repos dominical pour 2021

DCM-2020-079 : Personnel communal : ouverture d'un poste d'attaché et fermeture d'un poste d'attaché principal

DCM-2020-080 : Décision modificative n° 1 du budget Assainissement

DCM-2020-081 : Désignation d'un référent « Terre de Jeux 2024 »